

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du 09 Juin 2023

OBJET : 11 bis /2023
Suite à une erreur matérielle de rédaction

PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29	L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS LE NEUF JUIN à DIX HEURES Le Conseil Municipal de la Commune de Foulayronnes s'est réuni en Mairie, en session ordinaire
Présents :	24	M. Bruno DUBOS — Maire — ; M. Jean-François BUER ; Mme Hélène DESHAIES ; M. Joël COLLET ; Mme Marie LESCOU-GOURGUE ; M. Alexandre CHARIE ; Mme Michelle COMBA ; M. Jean-Philippe SIMON ; Mme Nadège GESSON-MAIRAL – Adjointes au Maire - Mme Monique LOREAU ; Mme Babeth TEYCHENE ; M. Jean-Paul ROUSSEAU ; M. Bernard LAVERGNE ; Mme Francine BIGEY ; M. Jean-Michel JADAS ; M. Francis CREPIN ; Mme Christine CHABOT ; Mme Nathalie RICHASSE ; M. Vincent OLIVIER ; Mme Bénédicte GUELFY ; Mme Laurianne VEYRET ; Mme Marie TOULET ; M. Julien BOUILLOT ; Mme Hélène LE GUIRRIEC ; M. Laurent MAILLARD ; M. Philippe ASIN ; Mme Nathalie BRICARD ; M. Lionel MADELRIEUX ; M. Grégory NOEL – Conseillers municipaux –
Absent (s)	2	M. Bruno DUBOS- Maire ; Mme Nathalie BRICARD
Pouvoir (s)	3	Mme Marie TOULET à M. Bruno DUBOS ; M. Philippe ASIN à M. Laurent MAILLARD ; M. Lionel MADELRIEUX à Mme Hélène LE GUIRRIEC
Secrétaire de Séance :		M. Julien BOUILLOT
Date d'envoi de la convocation :		03 Juin 2023

Expose

La présente délibération annule et remplace la délibération N°11/2023 pour erreur matérielle de rédaction.

Le compte administratif de l'exercice 2022 :

Investissement

Dépenses	crédits prévus	2 448 150.00 €
	Réalisé	2 076 551.50 €
	<i>Reste à réaliser</i>	<i>121 122.05 €</i>
Recettes	crédits prévus	2 532 730.65 €
	Réalisé	1 120 282.66 €
	<i>Reste à réaliser</i>	<i>972 272.90 €</i>

Fonctionnement

Dépenses	crédits prévus	4 804 469.09 €
	Réalisé	4 623 859.05 €
Recettes	crédits prévus	4 987 737.10 €
	Réalisé	5 175 264.88 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	-1 139 569.40 €
Fonctionnement	365 138.73 €
Résultat global	-774 430.67 €

Après retrait de Monsieur le Maire, Monsieur Jean-François BUER, premier adjoint au Maire, appelle le Conseil Municipal à se prononcer sur l'adoption du compte administratif 2022.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, par 4 voix contre,

- **ADOpte** le Compte Administratif 2022, arrête les comptes présentés ci-dessus et le résultat de clôture de l'exercice.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le

**Fait et délibéré, les Jour, Mois et an que
dessus
Pour extrait conforme,**

**Pour Le Maire de Foulayronnes,
Le premier Adjoint au Maire,**

Jean-François BUER



Le secrétaire de séance,

Julien BOUILLOT